

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901 DECLAREE LE 15 JUILLET 1987 ADHERENTE AU CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES d'EXPERTS DE JUSTICE

Siège social : Cnejac c/o M. Rumeau 15 place de Wicklow 78180 Montigny le Bretonneux

Paris, le lundi 9 janvier 2017

Chère Consœur, Cher Confrère,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que la prochaine Journée du CNEJAC, déjà annoncée par courriel, aura lieu le :

Vendredi 24 mars 2017 de 10:00 H à 17:30 H

Strasbourg – Hôtel Le régent Petite France – 5 rue des moulins Accueil à partir de 09:30 H

Elle débutera par notre assemblée générale, le matin à 10:00 H au même endroit.

Session du matin : 1ère partie, Assemblée Générale Ordinaire

- Présentation du rapport moral, par le président, et information sur les initiatives en cours
- Présentation du bilan financier, par P. Duclos, trésorier
- Réponse aux questions et vote sur le rapport moral
- Réponse aux questions et vote sur le bilan financier
- Présentation du Budget prévisionnel 2017, et proposition de cotisation 2018
- Vote de la cotisation 2018
- Communication sur l'état du site
- Appel à candidatures pour mars 2018.
- Programme d'activités pour 2017

Session du matin (2ème partie) : Assemblée Générale extraordinaire

- Examen du quorum à l'ouverture de la 2ème partie, accueil des pouvoirs
- Présentation du projet de révision des statuts, et de l'activité du groupe de travail en 2016
- Echanges sur le projet de révision des statuts, consultation sur vote ou report et vote éventuel

Déjeuner entre 12:30 H et 14:00 H

Session de l'après-midi : Conférence ouverte aux experts de justice en acoustique

« Les différences entre infraction aux prescriptions réglementaires et situation de désordre et de nuisance »

avec la participation notamment :

- de Me Christophe Sanson, avocat spécialisé sur le bruit
- d'un représentant de la compagnie de Colmar

et en présence de magistrats (identité à confirmer) et de Mr Bucher (Cie de Colmar) qui participeront à une table ronde finale.

Dans la perspective de faciliter l'organisation de ces journées, nous vous remercions par avance de nous faire retour¹ de votre coupon-réponse (voir au dos), accompagné de votre chèque de règlement de participation aux frais, à l'ordre du Cnejac (et qui pourra également être réglée sur place).

En espérant vous voir nombreux, veuillez accepter, Chère Consœur, Cher Confrère, mes meilleures salutations.

Le Président du CNEJAC, Michel RUMEAU

¹ et de préférence avant le 24 février 2017, pour tenir compte des clauses d'annulation



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901 DECLAREE LE 15 JUILLET 1987
ADHERENTE AU CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES d'EXPERTS DE JUSTICE
Siège social : Cnejac c/o M. Rumeau 15 place de Wicklow 78180 Montigny le Bretonneux

COUPON REPONSE PARTICIPATION AG & JT DU 24 MARS 2017

Participation aux frais d'organisation : 60 €

Nom:	
 □ Participera à l'AGE □ Participera à la conférence de l'après midi □ Participera au déjeuner □ Participera au dîner le □ Sera accompagné 	 □ Ne Participera pas à l'AGE □ Ne Participera pas à la conférence □ Ne participera pas au déjeuner sur place □ Ne participera pas au dîner
Soirée du 24 mars 2017 : dîner au restaurant Kamı animation musicale (groupe « The tiger rag »)	merzell (choucroute 3 poissons, entre autres) –
Informations complémentaires éventuelles :	
 Nombre d'accompagnants (ou de participants) à : « Découverte du Strasbourg insolite » Nombre d'accompagnants (ou de participants) à Batorama ; 15.00 € / personne) Nombre d'accompagnants (ou de participants) à 	la visite du vendredi après-midi (tour en bateau
Ci-joint chèque tiré sur la banque	:
Chèque N° :	
Souhaite être représenté à l'AGE par :	
PS: Une copie de ce document doit être conservée pa	ar vos soins pour votre comptabilité.
Plier selon la ligne	
Envoyer votre réponse à	Mr Camille HAMEL (Cnejac) 5,cité Riverin 75010 PARIS
Il est possible de plier cette page en 3 pour faire apparaître l'adresse ci-contre dans la fenêtre d'une enveloppe	
Copie par courriel si possible à mcrumeau@o-Ac.tm.fr	



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901 DECLAREE LE 15 JUILLET 1987
ADHERENTE AU CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES d'EXPERTS DE JUSTICE
Siège social : Cnejac c/o M. Rumeau 15 place de Wicklow 78180 Montigny le Bretonneux

BORDEREAU DE LA PARTICIPATION FINANCIERE²

(joindre un second bordereau en cas de participation d'un collaborateur)

Nom :	
Participation aux frais d'organisation :	60 €
Dîner au restaurant Kammerzell : 60 € x	Total :
Réservation Hôtel chambre simple : 155 € nombre de nuits :	total :
Réservation Hôtel chambre double : 175 € nombre de nuits :	Total :
Circuit en Batorama le vendredi après-midi ∶15 € x	total:
Visite route des vins le samedi matin : 35 € x (minimum 10 inscriptions)	Total :
-	
Total à régler au Cnejac (y compris la part hôtelière) :	
par chèque à l'ordre du Cnejac (<u>et de préférence avant le 24 févr</u>	<u>ier 2017</u>)

æ

Les frais correspondant au déjeuner du 24 mars à midi, dont les invités, et aux guides pour les accompagnants sont pris en charge par le Cnejac.

Le déjeuner du samedi midi (après la réunion du CA) est libre, et n'est pas pris en charge.



ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901 DECLAREE LE 15 JUILLET 1987
ADHERENTE AU CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES d'EXPERTS DE JUSTICE
Siège social : Cnejac c/o M. Rumeau 15 place de Wicklow 78180 Montigny le Bretonneux

PROGRAMME ACCOMPAGNANTS

<u>Jeudi 23 mars après midi et soirée</u> : accueil à l'hôtel Le Régent (éventuellement)

(5 rue des moulins 67000 Strasbourg) http://www.regent-petite-france.com/

Vendredi 24 mars matin

Visite guidée de la ville avec thème : « Découverte du Strasbourg insolite » (selon nombre de participants)

Déjeuner au restaurant (à organiser quand le nombre de participants sera connu)

Vendredi 24 mars après midi

visite de Strasbourg en Batorama - 15 € / personne

Soirée du vendredi 24 mars 2017

Dîner au restaurant Kammerzell (connu pour sa choucroute 3 poissons) animation musicale par le groupe « The tiger rag » (petite formation style jazz / manouche)

http://www.maison-kammerzell.com/

60 € à la charge des participants

Samedi 25 mars matin

pour un groupe de 10 personnes (selon inscriptions)

Visite : La petite route des vins : à travers plusieurs beaux villages bas-rhinois du

vignoble, durée: 4 à 5 h

35 € à la charge des participants

畿